**AIDE FINANCIERE « BONUS VELO »**

Afin d’aider à la [transition écologique](https://www.agence-france-electricite.fr/energie-verte/biogaz/), l’Etat a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet[,](https://www.agence-france-electricite.fr/direct-energie/contacter/numero/) si vous achetez un vélo classique ou à assistance [électrique](https://www.boutique-box-internet.fr/free/tv/), vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :

* Les seuils d’éligibilité ont été augmentés, à partir du 1er janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
* Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur ce [site](https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/). Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site service-public.fr dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.